



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 janvier 2014

Date de la convocation 07 Janvier 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, M.SERT Jean-Marie, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.SATGER Jean-Noël à M.TOLOS Joseph, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard, M.SOTO Bernard à M.QUEROL Jean-François,</p>

Objet : Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Clermontais (OT) et l'Agence Départementale du Tourisme de l'Hérault (ADT 34) pour la mise en place d'un système d'information dénommé Tourinsoft (SIT 34).

Monsieur VALENTINI informe les membres du conseil communautaire que l'Office de Tourisme du Clermontais, en coopération avec 27 autres OT de l'Hérault, a choisi de mutualiser ses moyens avec l'Agence Départementale Hérault Tourisme (ADT 34) et de devenir acteur du système information touristique de l'Hérault (SIT 34 ou Tourinsoft).

L'objectif est de doter les OT d'un outil informatique performant et évolutif qui contribue à augmenter et à faciliter la mise en réseau de l'offre touristique.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20140116-2014-01-14-01-DE Date de télétransmission : 17/01/2014 Date de réception préfecture : 17/01/2014</p>

Cet outil permet :

- Une plus grande lisibilité et une meilleure diffusion de l'offre sur, et au-delà du territoire et donne un avantage concurrentiel à ses utilisateurs,
- D'exporter et d'utiliser les données au comptoir, de réaliser les éditions des partenaires et leur affichage sur le site Internet,
- De recueillir des statistiques et de faire des envois.

La base de données est utilisée pour les éditions des offices, leurs sites Internet mais également pour l'affichage sur des sites autres tel que celui de l'ADT.

Lors de l'assemblée générale du 25 juin 2013, et suite aux arrêts des financements européens sur ce dossier, il a été acté un cofinancement de ce dossier en fonction du budget de chaque OT.

Dès lors, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat et de participation financière sur trois années.

La participation de l'Office de Tourisme sera évolutive : 20% la première année, 30% la seconde année et enfin elle sera plafonnée à 40% ce qui représente un montant de 1 000 € au titre de l'année 2013, 1 800€ au titre de l'année 2014 et 2 000€ au titre de l'année 2015.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Clermontais (OT) et l'Agence départementale du tourisme de l'Hérault (ADT 34) pour la mise en place d'un système d'information dénommé Tourinsoft (SIT 34), telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

